

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2015

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E. BLANC, N. VIOLLET, L. PITTNER, C. BOUVARD, F. PRAS, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Florent PRAS

Le compte rendu de la séance du 12 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014

Les comptes de gestion établis par Madame le percepteur pour l'exercice 2014 étant conformes à la comptabilité communale et n'appelant pas de remarque particulière, sont approuvés et votés à l'unanimité.

APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Les différents comptes administratifs de l'exercice 2014 sont approuvés et votés à l'unanimité. Ils font apparaître en euros, les résultats suivants :

Budgets	Résultats 2014	Antérieur reporté	Résultats de clôture
Principal			
Fonctionnement	-3 972.87	352 779.91	348 806.91
Investissement	- 234 673.87	78 351.73	- 156 322.14
	- 238 646.74	431 131.64	192 484.77
Forêt			
Fonctionnement	6 778.08	8 395.70	15 173.78
Investissement	14 080.01	- 27 660.15	- 13 580.14
	20 858.09	- 19 264.45	1 593.64
Assainissement			
Fonctionnement	19 195.89	13 028.83	32 224.72
Investissement	3 210.38	- 3 956.65	- 746.27
	22 406.27	9 072.18	31 478.45
Lotissement			
Fonctionnement		32 508.34	32 508.34
Investissement		-3 172.66	-3 172.66
		29 335.68	29 335.68
Photovoltaïque			
Fonctionnement	-47 530.27		- 47 530.27
Investissement	-47 530.27		- 47 530.27

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal approuve les affectations de résultats de fonctionnement de l'exercice 2014 des différents budgets qui s'inscrivent en report sur les budgets primitifs 2015 ainsi qu'il suit :

- Budget principal : 192 484.77 € en fonctionnement et 156 322.14 € en investissement
- Budget forêt : 1 593.64 € en fonctionnement et 13 580.14 € en investissement
- Budget assainissement : 31 478.45 € en fonctionnement et 746.27 € en investissement

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des quatre taxes directes locales qui seront reconduits pour 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12.58 %
- Taxe foncière (bâti) : 9.29 %
- Taxe foncière (non bâti) : 32.84 %
- Cotisation Foncière Entreprises : 14.22%

APPROBATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Suite à une proposition de modification d'affectation sur 2 lignes du chapitre « charges à caractère général » des dépenses de la section de fonctionnement du budget principal, les budgets primitifs de l'exercice 2015 sont approuvés et votés à la majorité (13 voix et 1 abstention), en dépenses et en recettes pour les crédits suivants :

Budgets	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	589 978.77 €	589 978.77 €	511 282.14 €	511 282.14 €
Forêt	29 735.44 €	29 735.44 €	29 500.00 €	29 500.00 €
Assainissement	69 697.40 €	69 697.40 €	46 755.00 €	46 755.00 €
Lotissement la Muraille	53 173.66 €	82 531.34 €	3 172.66 €	3 172.66 €
Photovoltaïque	2 500.00 €	2 500.00 €	62 325.00 €	62 325.00 €

DELIBERATION POUR FIXER LA DURÉE D'AMORTISSEMENT D'UN LOGICIEL SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les biens relevant de la gestion du service assainissement doivent être amortis. Un logiciel d'une valeur de 305 € ayant été acquis pour la gestion de l'assainissement, il convient donc de l'amortir.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal fixe à 1 an la durée d'amortissement de ce logiciel.

DELIBERATION POUR FIXER LA DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA PARTICIPATION AU S.I.E.A

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la participation versée au Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Ain (S.I.E.A.) d'un montant de 8 400 € et qu'il convient d'amortir cette subvention.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal fixe à 4 ans la durée d'amortissement de cette participation.

ECLAIRAGE PUBLIC : DELIBERATION APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT DU S.I.E.A. POUR LE RENOUELEMENT D'ARMOIRES ELECTRIQUES SUR DIVERS SECTEURS

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Énergie de l'Ain (S.I.E.A.) vient d'établir un nouveau plan de financement relatif au remplacement de plusieurs armoires de commande sur différents secteurs, représentant une dépense nette restant à la charge de la commune de 5 795.46 €.

Après avoir entendu Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve ce plan de financement établi par le S.I.E.A.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE S.I.E.A. POUR LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE ET D'ENERGIE SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

Madame le Maire expose au Conseil que le SIEA, dans sa mission d'accompagnement des communes dans le domaine de la maîtrise de l'énergie a constaté dans la majorité des communes de l'Ain, une augmentation des consommations d'électricité pour l'éclairage public et les bâtiments communaux. Aussi, suite à la visite des bâtiments communaux, le S.I.E.A. propose à la commune la signature d'une convention visant à engager des travaux permettant de réduire durablement les consommations énergétiques de la commune.

Madame le Maire fait lecture de la convention et de son annexe détaillant les travaux envisagés.

Ces travaux consistent notamment dans l'installation de programmateurs hebdomadaires et de vannes thermoélectriques sur la commande de radiateurs ou l'installation de luminaires LED avec détecteurs HF intégrés.

Madame le Maire explique que ces travaux seront réalisés et financés par le S.I.E.A. et que la convention a une durée de 5 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil l'autorise à l'unanimité à signer cette convention de partenariat avec le S.I.E.A.

SIVOM : PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE SUR LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Jean-François MARTINE expose au Conseil Municipal que le SIVOM envisage une étude de faisabilité sur la collecte des ordures ménagères en Points d'Apports Volontaires (P.A.V.).

Il présente au Conseil les avantages et les inconvénients pour la commune d'un tel aménagement. Ces containers semi-enterrés présentent des avantages en terme de réduction des nuisances sonores et visuelles, de meilleure intégration paysagère ou encore dans les ruelles étroites où un camion ne peut passer ; Pour les habitants, ils présentent aussi l'intérêt ne plus être tributaires des jours de collecte (notamment pour les résidences secondaires).

En revanche, les inconvénients suivants peuvent être recensés ; difficulté pour les personnes âgées à se déplacer, la dispersion des hameaux qui pose le problème de l'emplacement de ces P.A.V.

Monsieur MARTINE rappelle au Conseil qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une phase de recensement des communes intéressées et qui n'engage pas la commune pour la suite.

Le Conseil se prononce à 13 voix pour et une abstention pour une participation de la commune à cette première phase de l'étude.

CHOIX D'UN PARTENAIRE POUR L'AIDE AU DEPOT D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Madame le Maire expose que la commune doit respecter ses obligations légales en matière d'accessibilité de ses ERP (Mairie, salle polyvalente, bibliothèque - Eglise de Belmont – Chapelle de Luthézieu).

Il convient donc de réaliser un diagnostic accessibilité de ces ERP. 3 devis ont été demandés à l'APAVE, à la SOCOTEC et au PACT de l'AIN. Les montants des prestations étant sensiblement équivalentes, le Conseil décide de retenir le PACT de l'AIN. Ce dernier devra donc effectuer une mission d'assistance à maitre d'ouvrage consistant à préparer pour le compte de la commune les agendas d'accessibilité et les demandes de dérogation liées à une impossibilité technique qu'il conviendra de justifier précisément.

POINT SUR LE CIMETIERE DE LUTHEZIEU

L'aménagement du cimetière de Luthézieu a fait l'objet d'une demande de D.E.T.R. Le dossier étant enregistré par la Sous-Préfecture, les travaux peuvent être entamés.

Le devis de l'entreprise BERGER JARDINS relatif aux aménagements paysagers est validé pour un montant de 3 797.48 € H.T.

Les devis de l'entreprise SEGUIER concernant les reprises de concessions seront revus avec Madame VENIN pour définir les travaux prioritaires à entreprendre.

QUESTIONS DIVERSES

- Nadine VIOLLET expose que dans le cadre de la charte zéro pesticide, le Syndicat Mixte du Séran a recruté 2 chargées de mission ; l'une d'entre elles rencontrera la municipalité afin de faire un point sur les actions envisagées en la matière et à la suite à cette rencontre, elle élaborera des propositions. Madame VIOLLET rappelle également que le 12 juin, une demi-journée de formation et d'information sur le zéro pesticide se tiendra à Artemare.
- Emmanuel BLANC explique que le garde forestier lui a signalé que des chablis seraient à évacuer ; une entreprise forestière se trouvant sur place, il est convenu de lui vendre ces chablis pour une valeur de 2000 €.
- Prochaine manifestation : le 13 juin, une demi-journée collective de nettoyage des bacs est organisée par la commission citoyenne. Un inventaire a été effectué, on recense 26 bacs ou lavoirs sur la commune.